

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 10 mars 2020

Suite à une convocation du 28 février 2020 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 10 mars 2020 à 20 h 30 à la salle du Conseil sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

Présents : Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Eric BOURGEOIS, Bernard PLÉAU, Claude, Patrick LACOUR, GENTY, Dominique NOLLEZ , Patrick MULLER, Pierre BABINOT, Jean-Claude LACAUGIRAUD , Benoît BASSAC, Samuel PATÉ, Pascal DOYEN.

Absente : Hélène DESQUIENS

Secrétaire : Valérie MAYEUX

Public : Monsieur Dominique BARRAULT

Ordre du Jour

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. VOTE DES TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taxes locales pour 2020 sans augmentation. En raison de la réforme , il n'y a pas de vote pour la taxe d'habitation.

- Taxe foncière bâti : 5.78 %
- Taxe foncière non bâti : 4.92 %
- Cotisation foncière des entreprises : 6.11 %

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

A la majorité avec une abstention, le Conseil Municipal vote, ainsi, le budget primitif 2020 :

DEPENSES ET RECETTES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	287 041 €
INVESTISSEMENT	85 350 €

4. FORMATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal forme la composition du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars prochain.

5. AFFAIRES DIVERSES

• FIBRE OPTIQUE

Un courrier de notre député Monsieur Charles de Courson nous informe que notre Commune devrait bénéficier du Très Haut Débit (THB) entre août 2020 et août 2021.

• VILLAGE FLEURIS

Le Maire informe que, suite au refus de régler le montant de l'adhésion aux « villages fleuris », lors de la dernière séance de Conseil Municipal, la Commune ne fait plus partie des palmarès régionaux et nationaux. Elle ne sera plus visitée par les jurys.

• INSTALLATION DU PROCHAIN CONSEIL

La Maire rappelle que l'installation du nouveau Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjointes doit intervenir entre le vendredi et le dimanche qui suit l'élection des 15 candidats.

Compte tenu de l'absence planifiée de la secrétaire, le Maire précise aux futurs élus qu'ils devront se réunir impérativement le vendredi soir.

Tour de table

Valérie MAYEUX précise qu'elle a obtenu le devis des fleurs et que les prix sont identiques à ceux de 2019.

Samuel PATÉ demande ce qui est arrivé à la boîte à livres. Le Maire lui précise que les portes de celle-ci ont été endommagées lors des dernières tempêtes. Elles sont en cours de réparation.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

